

**Sociétés
d'études**



Brochure fédérale numéro 4 – Septembre 2010

Sabine REYNOSA

Membre de la Commission Exécutive Fédérale

Décalogue pour une rédaction non sexiste

*Construire une langue égalitaire
pour négocier l'Égalité professionnelle*

❧SOMMAIRE❧

Introduction	5
1. Langue, genre, égalité : des relations mouvementées	7
1.1 Sexe et genre	9
1.2 Genre masculin, genre noble : une construction historique.....	10
1.3 Ce que disent les mots...et ce qu'ils ne disent pas !	11
1.4 Sexisme langagier : grands hommes, femmes publiques et autres avatars	12
2. Nommer au féminin, au masculin, effacer le genre	19
2.1 Ajuster la langue aux principes.....	20
2.2 Quelques alternatives pour forger un langage égalitaire.....	22
2.3 Nommer les métiers, titres, grades et fonctions, au féminin et au masculin	27
<i>Décalogue pour un langage non sexiste dans la négociation collective...</i>	31
Conclusion	34
Annexe : quelques termes au masculin, au féminin	37
Bibliographie	40

*A notre Monaïc, qui a trouvé le moyen d'échapper
à cette ténébreuse aventure.*



Préambule

Cette petite brochure n'est pas une simple invitation à la réflexion. Mais elle doit être considérée même modestement, comme un des éléments, et non des moindres, de notre bataille pour l'égalité des sexes...y compris et peut-être surtout dans l'emploi de la langue française. Partout et y compris chez nous, consciemment et inconsciemment, combien de fois n'avons-nous conjugué le féminin au masculin dans nos textes, nos discours... qui se voulaient tant avant-gardistes sur la question.

Sabine REYNOSA remet en quelque sorte les pendules à l'heure. Le 8 mars c'est tous les jours de l'année...déjà dans la simple expression du genre.

Une sacrée révolution dans les mentalités...

Noël LECHAT
Secrétaire Général

**« Le genre masculin ne sera plus regardé,
même dans la grammaire,
comme le genre le plus noble. »**

Requête des Dames à l'Assemblée Nationale, Article 3,
(Anonyme) Paris, 1789




INTRODUCTION

Conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle nécessite des changements et des ajustements dans les différents domaines afin de contribuer à la nécessaire évolution des mentalités. Lors de la négociation de l'Accord National Interprofessionnel de 2004, la délégation CGT a obtenu l'introduction d'un volet prévoyant la lutte contre les stéréotypes de genre. Désormais, cet aspect figure dans la plupart des accords d'entreprise ou de branche, de même qu'il est inclus dans les différentes Chartes syndicales pour l'Égalité (CES, CGT, UGICT-CGT...). Néanmoins en France, aucune initiative significative n'a encore eu pour objet le langage dans le champ syndical, contrairement à l'Espagne, où les principales organisations ont publié des guides de rédaction non sexiste.

Et pourtant, « *mettre un mot pour un autre, c'est changer la vision du monde social, et par là, contribuer à le transformer* », disait Pierre Bourdieu dans un entretien avec Didier Éribon (*Libération*, 19 octobre 1982, p.28). Il nous a donc semblé utile de réfléchir, à partir de différentes études, expériences et de nos propres observations, à une façon de mettre la langue de la négociation collective en cohérence avec le contenu des textes qu'elle sert.

Notre démarche a consisté à collecter et réfléchir à partir de formulations traditionnellement admises certes, mais qui produisent des effets discriminatoires en raison de cette prédominance du masculin sur la langue et donc, sur la représentation écrite de la vie et de la réalité, expulsant les femmes de l'univers symbolique. Le principe général préconisé consiste, suivant le cas, à retenir la solution qui identifie le plus clairement possible les femmes, ou au contraire, celle qui neutralise la marque de genre dès lors que celui-ci n'est pas pertinent. Cela répond à une exigence de communication et de représentation de notre époque, dans le cadre de l'égalité femmes/hommes. L'objectif de cette première étape est, très modestement, d'éveiller sensibilités et consciences, de susciter l'effort de recherche d'un compromis qui soit à la fois exempt de sexisme et linguistiquement acceptable. Nous n'entrerons pas ici dans les débats techniques entre telle ou telle option linguistique.

Notre ambition n'est pas, dans ces quelques pages, de promouvoir la solution qui pourrait être intellectuellement la plus satisfaisante, ni la plus créative. Si l'Académie française ne cautionne pas toutes les propositions faites dans ce document, la structure et le mode de fonctionnement de notre langue, attesté par des siècles d'usages, les autorisent ; certaines alternatives sont déjà largement adoptées, dans d'autres cas on oscille entre différentes variantes. L'usage décidera de la solution linguistique qui s'imposera.



**LANGUE, GENRE,
EGALITE :
DES RELATIONS
MOUVEMENTEES**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et notamment depuis plus de vingt ans, gouvernements, organisations internationales ou non gouvernementales (UNESCO, Conseil des Ministres Européen, Union Européenne, Amnesty International ...) soulignent régulièrement la nécessité d'adapter la langue au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'urgence de bannir l'utilisation sexiste ou androcentrique qui persiste néanmoins.

Concernant la francophonie, c'est le Québec qui a été en pointe dans ce domaine, publiant le premier *Guide de féminisation linguistique* en 1980 (Université de Québec à Montréal).

Comme au Québec, le Conseil fédéral suisse avait pris dès 1972 un arrêté énumérant les titres des fonctionnaires fédéraux avec leurs formes féminines. Ce texte est actuellement contraignant pour les fonctionnaires. La constitution fédérale a été révisée afin d'en éliminer les stéréotypes, mais chaque canton adopte sa propre politique.

En Belgique, un premier décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et l'arrêté d'application sont publiés en 1993. En 1994, le Conseil supérieur de la langue française nomme une « Commission de féminisation ».

En France, enfin, une première commission mise en place par Yvette Roudy en 1984, aboutit en 1986 à la Circulaire signée de Laurent Fabius, relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Mais cette circulaire n'a jamais été appliquée.

En revanche, elle a servi de base à la commission qui déboucha sur la publication, en 1999, du guide intitulé « *Femme, j'écris ton nom* ». Très ouvert, bien que plus en retrait, sur toutes les formes existantes de la francophonie, s'en remettant plutôt à la sanction évolutive de l'usage, ce guide reste malheureusement très peu connu du grand public...

Ainsi, partout, des recommandations sont faites, avec des objectifs et des actions spécifiques concernant l'utilisation d'un langage non sexiste, donnant lieu à une abondante production de guides et autres lignes directrices dans ce sens.

Dix ans après avoir instauré la parité dans ses organes dirigeants, la CGT rappelle dans son Rapport d'activité du 49^{ème} Congrès (décembre 2009) que « *La Charte pour l'égalité dans la Cgt pousse à intégrer dans chaque dossier revendicatif sa **dimension féministe*** » ; de même, la « Cgt des Cadres et Technicien-ne-s » montre, par ce nouveau libellé, sa volonté de mise en visibilité des femmes.

Il serait donc inconcevable que des organisations syndicales qui considèrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif fondamental ne fassent pas l'effort de déconstruire le sexisme y compris à travers le langage.

1.1 Sexe et genre

Le terme de sexe renvoie à des caractéristiques génétiques, biologiques ou physiologiques, concordantes ou non, à partir desquelles on classe les êtres humains en « femmes » ou « hommes ». Ce classement binaire est utilisé par le système de genre pour établir une hiérarchie qui va précéder et croiser toutes les autres inégalités sociales, « raciales »...

Ainsi, par le concept de genre nous entendons la construction sociale que chaque culture élabore autour du sexe et qui assigne aux femmes et aux hommes des conduites, des comportements, des rôles, des fonctions et des attentes sociales dont résultent les inégalités.

Le **genre grammatical** est une catégorie grammaticale qui classe les noms (substantifs), en français, en masculins et féminins et établit sur cette base un système d'accord grammatical. Faute de connaître l'usage du neutre, le français classe les inanimés de façon totalement arbitraire ; il en va de même pour les noms génériques d'animaux : la grenouille n'est pas la femelle du crapaud, pas plus que la pie ne niche avec le moineau. On peut en dire autant pour *un bébé, une personne*, dont le genre grammatical est déconnecté de la notion de sexe. Pour les êtres animés déterminés, en revanche, la tendance générale est à faire coïncider leur sexe avec le genre grammatical (*travailleur, travailleuse*).

Quant aux noms dits **épiciènes**, ils ont des formes invariables. Leur genre n'est connu que par un déterminant (article) ou par d'éventuels accords grammaticaux : *les syndicalistes élues*.

1.2 Genre masculin, genre noble : une construction historique

On entend par androcentrisme une façon de voir et de comprendre la réalité sociale qui prend l'homme et le masculin comme référence universelle, comme centre et mesure de toute chose.

Nous introduisons par là-même une hiérarchie : « le masculin englobe le féminin », apprend-on en grammaire traditionnelle. Le masculin renverrait à l'être humain universel, complet, au paradigme, au modèle. Et le féminin, au « spécifique », au particulier, à l'incomplet, imparfait. Les femmes sont invisibilisées, exclues, ou réduites à un statut sexuel. Leurs réalités, leurs expériences et connaissances se retrouvent occultées.

La langue française présente deux formes d'inégalités entre féminin et masculin :

- - **une dissymétrie dans le champ syntaxique** (la phrase est construite en prenant l'homme ou le masculin comme sujet principal),
- - **une dissymétrie** dans le champ lexical (utilisation du masculin comme générique et **inégalité de sens entre un mot utilisé au masculin ou au féminin**).

Cet androcentrisme linguistique est un construit historique et social, et il est erroné de considérer cette situation comme inéluctable et inhérente à la structure de la langue.

Au Moyen-Age, on ne se contentait pas de la forme masculine, précisant « *ceux et celles* », « *tous et toutes* », utilisant des expressions telles que : « *créatures humaines* », « *la personne qui. . .* », « *quiconque, femme ou homme* », « *il ou elle doit savoir que...* ».

Le *Livre des Métiers* (1268, environ) parle de « *chapeliers et chapelières* ». Il y est question de *tisserandes*, de *maréchales-ferrantes*, de *chaudronnières*, et autres *tripières*...

A l'époque, adjectif et participe s'accordent en genre avec le nom le plus proche : « *Ces trois jours et ces trois nuits entières* », écrira encore Racine au 17^{ème} siècle (*Athalie*, I, 2).

Mais la ville comme la cour voient s'effriter les droits des femmes, avec l'invention au fil des siècles de cette mystification qu'est la « loi salique », qui évince les femmes de la succession au trône de France, puis la consolidation de l'absolutisme. Et parallèlement, les lois de la grammaire s'affirment avec la virile condescendance d'un Claude Favre de Vaugelas, entre autres, qui décrète (*Remarques sur la langue française*, Rem. t. I, p. 130, dans POUGENS, 1647, cité notamment dans Littré, sous l'entrée *prédominer*) : « *Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble.* »

Dorénavant, on écrira « *étaient présents cent filles et un garçon* », comme « *un chien et deux femmes sont aperçus* », au nom de la prédominance du masculin, dût-il renvoyer à un chien. L'accord dit de proximité n'a d'ailleurs pas totalement disparu, puisqu'on le retrouve jusqu'à l'époque contemporaine, notamment chez Gide ou Camus, mais aussi, pour l'accord en nombre, dans le très administratif *certificat de bonne vie et mœurs*.

« *L'étudiant ou l'étudiante inscrite ; des vendeurs et des vendeuses compétentes* » : des guides de rédaction non sexiste réactivent ça et là l'application de cette règle, en Suisse, au Canada, mais encore en Italie ou en Espagne, dont les langues connaissent la même problématique.

1.3 Ce que disent les mots...et ce qu'ils ne disent pas !

- **L'homme citoyen acquiert des « Droits »...**

Le latin classique, qui par ailleurs connaissait un genre neutre, savait éviter la confusion entre deux notions : le nom *homo*, *hominis* désignait l'être humain, alors que le terme *vir* renvoyait à l'individu masculin. Mais assez tôt apparut cette fâcheuse équivalence entre genre humain et genre masculin. Cette confusion entretient l'imposture d'un homme « générique », qui alimente les résistances à toute remise en cause du sexisme langagier.

C'est pourtant bien cette seule moitié de l'humanité qui, parce que « douée de raison », contrairement aux femmes, bénéficie de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* en 1789 ; ce n'est pas par frivolité qu'en 1791, Olympe de Gouges invoque « *toutes les citoyennes et tous les citoyens* » dans l'article 6 de sa *Déclaration des droits de la femme et de la Citoyenne* ; on pourrait également réfléchir à la genèse et la sémantique du concept de *fraternité*, ce terme médiateur de la liberté et de l'égalité accordées aux hommes ; on qualifiera par la suite le suffrage d'*universel* tout en en excluant les femmes.

Dès lors, l'*électeur* auquel se réfère la *carte* du même nom n'aura rien de « générique » avant 1945 (1948 en Belgique, 1971 pour la Suisse) ; et si le vocable « *témoin* » peine à s'accorder au féminin n'est-ce pas surtout parce que le Code civil de 1804 réserva cette qualité aux seuls « mâles » ? Et ainsi en fut-il pour une foule de fonctions, métiers et titres.

Puisque les femmes étaient devenues des mineures sociales et juridiques, le langage se devait de représenter cet état de fait...

- **...et « la femme (de) » est renvoyée à la dignité conjugale ...**

Revenons sur les termes identificateurs des êtres humains. D'un côté, l'*homme*, considéré digne d'englober toute l'espèce humaine, est d'abord un *garçon*, accessoirement *fil de*, avant de devenir éventuellement un mari.

En revanche, la polysémie des termes qui désignent l'être humain féminin rappelle le statut de mineures infligé par le Code Napoléon, renvoyant à un lien, de filiation ou conjugal : celui de la « *filie (de)* », puis « *femme (de)* ».

Accordant langage et actes, Napoléon Bonaparte déchet aussi les femmes de la qualification de « *citoyenne* » et elles devinrent « *Madame* » ou « *Mademoiselle* », en fonction de leur statut matrimonial. Le mariage étant la seule carrière envisageable, « *Madame Jean Dupont* » accéda au rang de *présidente, mairesse, générale, pharmacienne, voire maîtresse de forges* par délégation, épousant l'identité et le titre de son mari... Toutes ces formules enferment les femmes dans un statut social déterminé par la conjugalité.

1.4 Sexisme langagier : grands hommes, femmes publiques et autres avatars

En résumé, le sexisme peut se manifester dans différents usages :

- l'utilisation, pour désigner des personnes indéterminées, femmes ou hommes :
 - de termes qui excluent les femmes (*les hommes politiques, les hommes de loi*), ou qui risquent de ne pas suffisamment les prendre en considération (*le candidat, les ingénieurs et techniciens, les délégués*),

- **de termes qui excluent les hommes pour désigner certaines catégories professionnelles (les hôtesse d'accueil et assistantes, les puéricultrices et les aides-soignantes...)**

➤ l'utilisation, pour désigner des personnes déterminées qui sont des femmes, de grades, titres et noms de fonction de forme masculine (« *Madame le Secrétaire d'État, Madame le Directeur de Cabinet, Madame le Principal* » ou « *le Capitaine Prieur a accouché* »). Un tel usage perpétue l'idée que toute fonction prestigieuse est par essence masculine, alors qu'on dit par ailleurs « *une secrétaire* » ou « *une directrice d'école* », que *principal* est un adjectif substantivé dont l'accord est exigé par la grammaire, et *capitaine*, un épïcène dont le déterminant indique le genre du déterminé – qui serait donc masculin, en l'occurrence ! A l'inverse, hormis quelques rares exceptions (*sentinelle*) les termes féminins appliqués aux hommes sont essentiellement des insultes : *mauviette, tapette, pipelette, pédale*...

➤ l'acception péjorative de la forme au féminin de certains termes : un « *compère* » est un ami, alors qu'une « *commère* » est une bavarde ; souvent, le terme acquiert une connotation sexuelle qu'il n'a pas au masculin : *garce, courtisane, entraîneuse, coureuse, maîtresse, femme publique, salope*...

➤ les formules qui traduisent une conception stéréotypée des rôles (*le panier de la ménagère*) ; la formulation asymétrique pour nommer des catégories, notamment l'utilisation du masculin pour désigner les postes les plus prestigieux et du féminin pour les emplois subalternes : *le président et sa secrétaire, le médecin et l'infirmière, le directeur et la caissière*, sauf référence à des personnes déterminées...

➤ L'acceptation de la forme féminine à des niveaux hiérarchiques inférieurs ou dans les « domaines réservés » et l'exception pour les autres. Une *conseillère* sera *conjugale* ou *d'orientation*, mais ni *technique* ni encore moins *d'Etat*. « *Gabrielle Chanel fut un grand couturier* » illustre, pour l'Académie française (Dictionnaire, 9^{ème} édition, 1986), l'entrée « *couturier, n. masc., personne qui crée et fait exécuter des vêtements dans une maison de haute couture* » ; alors que le mot « *couturière, n.f., Xlle siècle* » est défini comme « *celle qui exécute des travaux de couture* » et illustré par la figure anonyme d'« *une petite couturière de quartier* ». En somme, Coco Chanel est *un couturier*, et ses petites mains, des *couturières*. Le même dictionnaire ne connaît aucun féminin à *écrivain* (si ce n'est *femme écrivain*, où *écrivain* apparaît comme une sorte d'incongruité associée à l'identité de *femme*, qui prévaut). En revanche, « *Ecrivainleur, -euse, n. XVIe siècle* » ne pose aucun problème.

Autrement dit, la femme de lettres n'existe qu'à travers son avatar le plus médiocre. Même la Commission générale de terminologie (1998), qui prône la féminisation des noms de métiers, rejette celle des fonctions et des grades au nom du mythe du « masculin neutre »... Empreinte du prestige de ces titres, encore et toujours ? Difficile, de ne pas rappeler le raisonnement de Klemperer (1996, p.45), qui montre l'adéquation entre le périmètre de l'emprise d'un groupe et celui de la langue qui correspond !

« Utiliser un générique afin de désigner une personne singulière est une erreur logique ; employer un masculin générique pour nommer une femme particulière est une agression. Dire « mon avocat », « le ministre », en parlant d'une femme, c'est nier la singularité de sa personne.

L'expression « Madame le Ministre » est contraire :

- à la logique : elle emploie un générique dans un énoncé spécifique ;
- à la grammaire : le genre est d'abord l'accord des déterminants ;
- à la civilité : elle impose un masculin à une personne féminine singulière. »

(Femme, j'écris ton nom, 1999)



NOMMER
AU FÉMININ,
AU MASCULIN,
EFFACER LE GENRE

Et pourtant, à l'occasion, cette rédaction au masculin est modifiée pour laisser place au féminin, mais sur les questions dont il est entendu, outre la maternité, qu'elles concernent principalement les salariées, à travers le rôle social traditionnellement attribué aux femmes (mesures d'articulation des temps, par exemple). De même, certains registres pratiquent ce qui est qualifié de pléonasme dans d'autres contextes. Ainsi, le Général de Gaulle n'oubliait pas les toutes nouvelles électrices, prenant soin de les inclure dans son inoubliable « *Françaises, Français* » ! Ainsi, les prédicateurs du dimanche interpellent-ils « *ceux et celles qui croient en Lui* » (entendu dans la messe sur France-Culture).

Si l'effort de rédaction explicite est nécessaire pour que les femmes se sentent concernées par de telles clauses ou interpellations, pourquoi ne pas l'étendre aux autres aspects des textes ?

2.1 Ajuster la langue aux principes

On sait depuis longtemps que le langage joue un rôle fondamental dans la formation de l'identité sociale de chaque individu. Bien avant l'analyse des relations entre pouvoir et discours du philosophe Michel Foucault, Molière relève dans *Les Femmes savantes* (II, 6) que la grammaire « *sait régenter jusqu'aux rois, Et les fait la main haute obéir à ses lois* » ; tandis que plus près de nous, le sociologue Pierre Bourdieu montre l'existence d'un capital linguistique dont il dégage le concept de « *pouvoir symbolique* » : le discours « ordonne » symboliquement le monde. Il permet d'intérioriser, d'accepter, de légitimer les relations de pouvoir, de structurer notre perception de la réalité.

Si le langage est « *la forme symbolique des relations de pouvoir* », il peut, par conséquent, représenter et organiser la hiérarchie entre les sexes. Ce qui signifie en d'autres termes que notre façon de parler ou d'écrire contribue, de manière inconsciente et probablement non intentionnelle, à maintenir les différentes formes de discrimination envers les femmes.

Et si nous analysons le langage de la négociation collective, a fortiori le langage militant, nous devons bien constater que faute d'un effort de réflexion puis de mise en œuvre, il n'a pas encore intégré la notion d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Pourtant, quiconque participe à un processus de négociation collective sait que la manière de rédiger un accord peut en modifier sensiblement le résultat.

On peut analyser sous cet angle également le cas de discordance rapporté par Geneviève Fraisse (2001, p.104). En 1935, le Conseil d'État, saisi par Louise Weiss au sujet de la loi de 1884 qui accordait le suffrage « *à tous les Français* », invoqua « *l'intention du législateur* », pour refuser la valeur générique à la formule, tout en reconnaissant « *que l'incapacité des femmes en matière politique est la seule incapacité qui ne soit mentionnée dans aucune loi et que cela apparaît comme en contradiction formelle avec les caractéristiques de notre droit public* ».

Certes, le contexte a évolué depuis ce cas extrême, nous objectera-t-on. Mais dans le même temps, sous l'influence des luttes pour l'égalité réelle et de la construction de nouveaux concepts juridiques, tels que la discrimination indirecte, le sujet de droit a perdu de son abstraction.

Et la prétention à l'universalisme du masculin en sort d'autant plus ébranlée, que diverses études ont mis en doute sa vocation à neutraliser le genre. Ainsi, des expériences réalisées par des psychologues ont montré qu'intituler un poste sous la forme « *informaticien* », « *informaticien-ne* » ou encore « *informaticien ou informaticienne* » n'induit pas les mêmes réactions chez ceux et surtout celles qui lisent.

Il faut donc admettre que sous couvert d'une prétendue neutralité, le masculin dit générique dissimule les femmes et encourage leur subordination sociale. Si nous utilisons une langue qui prend le masculin comme mesure standard de l'humain, sans remettre en cause le fait que l'une des composantes de l'espèce humaine puisse représenter l'ensemble, tandis que l'autre moitié en est exclue, nous contribuons à maintenir dans l'imaginaire collectif l'idée que les femmes sont subordonnées, secondaires, non indispensables.

Utiliser un masculin pour désigner une femme est contraire à l'objectif d'égalité, contraire à la logique et contraire à la grammaire.

Il conviendra, suivant que l'on a affaire à des sujets déterminés ou pas, soit d'inscrire femmes et hommes dans les textes, soit au contraire, de chercher à effacer les références sexuées. Pour ce faire, nous proposons quelques principes de base.

2.2 Quelques alternatives pour forger un langage égalitaire

- Utiliser au féminin ou au masculin selon les cas, les noms de métiers, titres et fonctions : *l'administratrice, la mécanicienne, le travailleur social, la chef...*

Utiliser les **doublets** dans les titres et annonces : *un directeur ou une directrice, un ou une juriste, ...il ou elle... le ou la candidat-e sera appelé-e, chaque citoyen et citoyenne concerné-e...*

Neutraliser le genre en employant des **expressions génériques**, des **collectifs** (*les personnes, la présidence, la direction, le corps enseignant, les membres de la délégation, la clientèle, l'électorat, le lectorat, le service informatique, l'équipe administrative, le personnel d'entretien, le secrétariat, le siège, le comité de suivi, le personnel technique et d'encadrement*) ou des **épiciens**, au pluriel lorsque cela évite de préciser « le » ou « la » : *les contribuables, les journalistes scientifiques...*

Recourir au trait d'union pour nommer des groupes incluant femmes et hommes : *les agent-e-s, les militant-e-s, les assistant-e-s sont invité-e-s,*

Remarque : *Les parenthèses sont à éviter car elles indiquent une option. En outre, la mise entre parenthèses a une portée symbolique. On est sur le même registre avec la barre d'exclusion, dont le nom indique déjà la construction de deux mondes séparés.*

Employer des expressions telles que : *celles et ceux, toutes et tous, chacun-e, quiconque, qui, on, chaque, les personnes, celle ou celui...*

Suivre l'ordre alphabétique lors d'une suite de vocables ou d'une énumération de métiers, de titres ou de fonctions : *« les architectes, les décorateurs et décoratrices, les ingénieur-e-s, les maçonnes et les maçons, les plombières et les plombiers travaillent toutes et tous »*

Remarque : *Ainsi, on dira « Egalité Femmes/Hommes », et non plus « Hommes/Femmes », où hommes ne précède femmes que par souci de préséance.*

Accorder au plus proche : *« les ouvrières et ouvriers étaient présents »* (solution de compromis avec l'Académie) mais *« les sans-papiers et sans-paprières étaient nombreuses à la réunion. »* (solution contraire à la règle académique d'accord).

On peut aussi modifier la forme de la phrase ou du paragraphe de façon à ne pas répéter les marques de genre, changer la mise en page, passer à la forme active du verbe ou inversement, utiliser le verbe à l’infinitif ou au participe présent, faire appel à des verbes impersonnels, s’adresser directement aux destinataires... Quelques exemples, extraits de textes parmi lesquels la Convention Collective dite Convention « SYNTEC » :

FORMULATION ACTUELLE	PROPOSITIONS DE FORMULATIONS EPICENES
<p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 18 ans minimum ; - être très motivé et désireux de parfaire 	<p><i>Conditions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>avoir 18 ans minimum,</i> - <i>avoir une forte motivation et vouloir parfaire</i>
<p>Grâce à cet accord, ils pourront participer...</p>	<p><i>En effet, cet accord leur permettra de participer...</i></p>
<p>Le salarié pourra s’absenter...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>le personnel pourra s’absenter</i> 2. <i>une absence peut être autorisée</i>
<p>On procédera à l’élection d’un Secrétaire et de 2 secrétaires-adjoints, d’un trésorier...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>On procédera à l’élection d’un ou une Secrétaire et de 2 secrétaires-adjoint-e-s, d’un trésorier ou une trésorière...</i> 2. <i>On procédera à l’élection d’un bureau</i>
<p>Les délégués doivent être présents à toutes les réunions ; ils doivent préparer ...; ils sont tenus de présenter...</p>	<p><i>Les délégué-e-s doivent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>assister à toutes les réunions ;</i> - <i>préparer... ;</i> - <i>présenter;</i>
<p>Le salarié dispose d’un délai de huit jours...</p>	<p><i>Vous disposez d’un délai de huit jours...</i></p>
<p>Ils devront en faire la demande</p>	<p><i>La demande devra en être faite</i></p>

Les employeurs doivent obligatoirement adhérer pour leurs salariés à une caisse de retraite	<i>Les entreprises doivent obligatoirement adhérer pour leur personnel à une caisse de retraite</i>
Une fonction inférieure à celle qu'il assume habituellement	<i>une fonction inférieure à sa fonction habituelle</i>
La résiliation du contrat de travail, à l'initiative de l'employeur ou du salarié	<i>la résiliation du contrat de travail, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties</i>
Par accord avec le chef d'entreprise	<i>par accord avec la direction</i>
<p>Au cas où le salarié n'aurait pas une année de présence à la fin de la période ouvrant droit aux congés, il aura droit à un congé calculé [...]</p> <p>Il pourra prendre un congé supérieur au nombre de jours payés dans la limite [...]. Par contre l'employeur ne saurait obliger un salarié à prendre un congé non rémunéré.</p> <p>Les salariés rappelés au cours de leurs congés pour motif de service auront droit, [...].</p>	<p><i>En cas de durée de présence inférieure à une année à la fin de la période ouvrant droit aux congés, le congé sera calculé [...]</i></p> <p><i>Il sera accordé sur demande un congé supérieur au nombre de jours payés dans la limite [...]. Par contre, personne ne peut être obligé à prendre un congé non rémunéré.</i></p> <p><i>Le personnel rappelé au cours de ses congés pour motif de service aura droit, [...].</i></p>

Eviter les expressions utilisant le soi-disant « masculin générique », et les références stéréotypées (l'un étant souvent le cache-sexe des autres, au propre comme au figuré) :

Remarque 1 : Ainsi, on réservera *Droits de l'Homme* aux documents historiques francophones portant ce titre. Mais quand il s'agit du concept ou d'un document dans différentes langues faisant l'objet de traduction, Amnesty International préconise ***droits de la personne, de la personne humaine, droits humains***. Dans la plupart des contextes, « *fraternellement* » pourrait être remplacé par « ***solidairement*** ».

Remarque 2 : Abréger l'expression « *Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes* », certes, mais sûrement pas en « *Journée de la Femme* », sur le modèle de la « *journée du Cheval* ». Au mieux abstraite, au pire condescendante, cette formule évoque un « éternel féminin » nostalgique et évanescent. Rappelons-nous les réactions à juste titre suscitées par le discours prononcé à Dakar le 26 juillet 2007 par Nicolas Sarkozy, autour de « *l'homme africain* » et « *l'homme noir* », déhistoricisé et renvoyé, lui aussi, à l'état de nature !

Remarque 3 : Les expressions « *métiers féminins* » ou « *métiers masculins* » alimentent ce que l'on prétend combattre : il y a des métiers occupés majoritairement par des femmes ou par des hommes, mais il n'existe aucun métier « *féminin* » ou « *masculin* » par essence !

Quant au « *management (au) féminin* », il naturalise, il essentialise de supposées « *qualités féminines* », déniaient ainsi toute valeur de qualification à des comportements acquis à travers des interactions sociales. De plus, étiqueter ainsi des attitudes socialement attendues enferme les femmes dans des comportements stéréotypés : compassion et maternage. Margaret Thatcher est une femme au même titre que Carla Bruni ; la soldate qui tient la laisse à Abou Ghraib l'est tout autant que ne l'était Jeanne d'Arc.

Remarque 4 : Les « *crimes passionnels* » sont en général des fémicides, assassinats de femmes victimes de la violence de genre. Cette catégorie journalistique, qui renverse les rôles et confond différents types de meurtres, est utilisée comme excuse ou circonstance atténuante.

l'homme, les hommes	<i>la personne (humaine), l'être humain, l'individu, les hommes et les femmes, nous, les gens, la société, l'humanité, etc.</i>
l'homme de la rue	<i>la personne ordinaire, les gens ordinaires (voir Bourdieu, sur le contenu de l'expression)</i>
les hommes politiques	<i>les hommes et les femmes politiques, le personnel politique, les responsables politiques, la classe politique,</i>
les hommes d'État	<i>les hommes et les femmes d'État, les gouvernant-e-s, les dirigeant-e-s,</i>
les hommes de lettres	<i>les gens de lettres, les écrivain-e-s</i>
les hommes de loi	<i>les juristes</i>
les hommes de science	<i>les scientifiques</i>
les hommes d'affaires	<i>les hommes et les femmes d'affaires, les milieux d'affaires, les dirigeant-e-s d'entreprise, etc.</i>
l'homme de l'art	<i>le ou la spécialiste,</i>
le panier de la ménagère	<i>le panier du ménage, de base (Esp. d'Am. centrale), familial (Am. du Sud)</i>
un garçon manqué	<i>une fillette intrépide</i>
jour, mois/homme	<i>jour, mois de travail, d'intervention, de prestation</i>
Espace non fumeur	<i>Espace sans tabac (vu dans le complexe CGT, à Montreuil-sous-Bois)</i>
Carte d'électeur	<i>Carte de vote (proposé en Suisse)</i>
Nos pères, nos aïeux	<i>Nos ancêtres</i>
les délégués et leurs épouses	<i>Les délégué-e-s et leurs conjoint-e-s</i>

2.3 Nommer les métiers, titres, grades et fonctions, au féminin et au masculin

Même en admettant comme réglée la question du masculin « neutre », on nous opposera encore trois principaux arguments, dans la panoplie des personnes qui ricanent de tout effort de prise en compte des femmes : carence dans certains cas, euphonie, ou homonymie.

On ne nomme que ce qui existe, d'où une carence qui n'est que sociologique et politique. En instaurant des lycées de Jeunes Filles, en 1880, Camille Sée se défendait bien de vouloir former des « *avocates* ». Et le terme en rejoignit tant d'autres dans les limbes du virtuel. Le français dispose de tous les outils nécessaires pour réactiver, ou formuler des noms au féminin. D'autant que de nombreux noms de métiers résultent de néologismes.

L'accusation d'euphonie guette la plupart des termes nouveaux, au même titre que de nombreux enfants frappent toute nouveauté gustative de la sentence du « *c'est pas bon* ». Ainsi, *écrivaine* a longtemps écorché des ouïes sensibles avant de se banaliser.

Quant à l'homonymie, s'il est vrai que la *plombière* est aussi un dessert, l'*avocat* peut, quant à lui, s'accommoder à toutes les sauces. Un *secrétaire de cabinet* ne craint pas en principe d'être pris pour un meuble, et il n'y a pas insulte à qualifier un réparateur de chaudière de *fumiste*. D'ailleurs, l'argument n'est pas non plus invoqué pour les *coiffeuses*, *cuisinières* et autres *jardinières (d'enfant)*.

Homonymie et polysémie font partie de toute langue qui vit et s'enrichit. La même gêne peut être observée, lorsqu'il s'agit de nommer au masculin des métiers traditionnellement occupés par des femmes.

Mais si l'expression « assistante maternelle » rencontre un problème avec le masculin, n'est-ce pas parce que l'adjectif exprime pleinement le stéréotype porté par le métier ? Tout comme l'*autorité* est passée de *paternelle* à *parentale*, pourquoi ne pas utiliser « *assistante parentale, assistant parental* » ?

En schématisant, le genre des noms de métiers, fonctions, grades ou titres est marqué en français de la façon suivante :

1. Avant toute chose, l'emploi d'un déterminant : ***une, la, cette*** ou ***un, le, ce***.
2. Une terminaison, comme résumé ci-dessous.

N.B. : Le tableau suivant se lit de la colonne de gauche à celle de droite ou inversement. D'ailleurs, certaines formes masculines ont été forgées sur le féminin : *un concubin, un éducateur, un esthéticien, un gardien (d'enfants), un veuf...*

TERMINAISON AU MASCULIN	TERMINAISON AU FEMININ
-PAR UNE VOYELLE	
-e muet <i>un architecte, un capitaine, un comptable</i>	termes épïcènes ou bivalents <i>une architecte, une capitaine, une comptable</i>
Voyelle autre que le -e muet : <i>un chargé de mission, un délégué...</i>	Idem + un -e : <i>une chargée de mission, une déléguée...</i>
-Terminaison par une consonne	
- <i>teur</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>Un chanteur, un acheteur</i> <i>Un acteur, un animateur, un compositeur, un recteur</i> 	<ul style="list-style-type: none"> le -t appartient au verbe de base : <i>-teuse, une chanteuse, une acheteuse</i> sinon : -trice -> <i>une actrice, une animatrice, une compositrice, une rectrice</i>
- <i>eur</i> : <ul style="list-style-type: none"> <i>Un vendeur, un danseur</i> <i>Un ingénieur, un professeur, un proviseur</i> 	<ul style="list-style-type: none"> le verbe de base est reconnaissable : <i>-euse, une vendeuse, une danseuse</i> sinon, -eur ou -eure : <i>une ingénieur(e), une professeur(e), une proviseur(e)</i>
Autres consonnes : <ul style="list-style-type: none"> <i>Un agent, un cheminot</i> <i>Un huissier, un officier</i> <i>Un colonel, un mécanicien</i> 	-e avec éventuellement un accent sur l'avant- dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : <ul style="list-style-type: none"> <i>une agente, une cheminote, une huissière, une officière (utilisé par l'Armée du Salut), une colonelle, une mécanicienne...</i>

Remarque 1 : L'usage actuel a tendance à utiliser un féminin en *-trice* même pour des noms dans lesquels le « t » appartient au verbe de base : *une éditrice*.

Remarque 2 : On note une tendance forte à employer un féminin identique au masculin : *une auteur(e), une médecin(e), une cheff(fe),* mais aussi *une clerc, une conseil, une témoin...*

Remarque 3 : Le suffixe féminin *-esse* (*une poétesse*) est tombé en désuétude, sauf quelques exceptions. On recommande donc *la maire, la notaire, la chef* (ou *cheffe*)...

Remarque 4 : *chef adjointe, contrôleuse-vérificatrice, directrice financière, enseignante associée, haute fonctionnaire, maréchale-ferrante, mécanicienne navigante, première ministre, présidente-directrice-générale, receveuse principale, trésorière-payeuse, ... :*

En général, les adjectifs ou les participes en fonction adjectivale s'accordent.

Remarque 5 : *dame de compagnie* est symétrique de *monsieur de compagnie*, comme *homme de ménage, femme d'entretien, et femme-grenouille* le sont de *femme de ménage, homme d'entretien, et d'homme-grenouille* ; *maïeuticien* ou *sage-homme* sont admis face à *sage-femme*, et *prudefemme* était utilisé au Moyen-Age.

LUTTER

c'est vivre





DECALOGUE
POUR UTILISER
UN LANGAGE
NON SEXISTE
DANS LA
NEGOCIATION
COLLECTIVE

1) On cessera d'utiliser la langue uniquement et exclusivement au masculin. Pour éviter la monotonie et assurer l'objectif d'une représentation égale des femmes et des hommes, on recourra aux différentes alternatives présentées dans ce document : termes collectifs, abstraits, dédoublés, expressions impersonnelles, épïcènes...

2) Chaque fois que nécessaire, on nommera les femmes et les hommes, à égalité. On décrira les catégories d'emploi, les postes de travail, les métiers grâce à une dénomination représentative des deux sexes.

3) On n'utilisera les références exclusivement au féminin que dans le cas de mesures destinées uniquement aux femmes pour des raisons juridiquement justifiées (par exemple, grossesse et maternité physiologique).

4) On n'utilisera les références exclusivement au masculin que dans le cas de mesures destinées uniquement aux hommes pour des raisons juridiquement justifiées (par exemple, **dans l'état actuel de la législation**, le congé de paternité).

5) Chaque fois que l'on évoquera une personne déterminée, on mentionnera ses titres, grades, intitulés de poste et de fonction, nom de métier et de catégorie au féminin ou au masculin selon le cas.

6) On incorporera dans les accords des clauses qui affirment l'importance de l'utilisation d'un langage non sexiste pour garantir l'égalité professionnelle.

7) On rappellera dans les accords que les offres d'emploi doivent rendre explicite le fait qu'elles s'adressent indistinctement aux deux sexes¹.

¹ Loi du 13 juillet 1983

8) On inclura une clause engageant toutes les parties à veiller à ce que documents administratifs, communication interne ou externe, campagnes de sponsoring, activités culturelles et sociales évitent également des choix, des discours et des illustrations discriminatoires ou alimentant le culte de la virilité.

9) On évitera les formulations, exemples et images tendant à perpétuer les stéréotypes sexuels, qu'ils soient explicites ou non. Ainsi, les mesures concernant les responsabilités familiales s'adresseront de manière égale et de façon explicite aux travailleurs et travailleuses, et on présentera les unes aussi bien que les autres dans les rôles les plus divers.

10) L'usage du titre *Mademoiselle* comme des termes « *nom de jeune fille/épouse/veuve* » est humiliant et rétrograde. Puisque les hommes, en passant de l'état de sujets à celui de citoyens, ont acquis le titre de *Monsieur*, il est juste que les femmes ne soient plus ramenées à un statut matrimonial et qu'on s'adresse à toutes avec le titre de *Madame*. Il est également humiliant et rétrograde, comme pour les domestiques, d'identifier les femmes assignées à des postes porteurs de stéréotypes (secrétariat, accueil...) par un simple prénom. Par ailleurs, on veillera à intégrer les évolutions en matière d'état-civil, notamment le choix d'adopter, ou pas, le nom du conjoint ou de la conjointe.





CONCLUSION

Rechercher une rédaction non sexiste des accords collectifs est une action de plus en faveur de l'égalité, mais le « parler correct » ne saurait suffire, ni remplacer ou exclure les autres démarches d'égalité. Il ne s'agit que d'un « plus », que l'on doit faire l'effort d'intégrer car fond et forme sont indissociables, comme le sont les concepts et le discours qui les porte.

Les dernières décennies ont imprimé des changements dans les consciences, à défaut de voir les lois en matière d'égalité suivies d'effet. Les termes *compositrice* ou *factrice*, introduits par le dictionnaire de l'Académie française de 1932-1935, ne déclenchent plus l'hilarité, pas plus que *chancelière*. Mais même certaines femmes résistent, invoquant différentes raisons ou par simple conformisme : avocates ou magistrates, pourtant aussi nombreuses aujourd'hui que leurs confrères, directrices, inspectrices et autres administratrices qui pensent protéger leur statut, ingénieures qui craignent une atteinte au prétendu prestige de la profession...autant de femmes qu'en 1955 déjà, le grammairien Albert Dauzat accusait sur un mode certes discutable de : « dérober [leur] sexe derrière le genre adverse ».

Et pourtant, la féminisation lexicale n'est que la pointe émergée de l'iceberg, elle n'est qu'une première étape vers la déssexualisation de la langue française. Première étape longue et ardue qui permettrait déjà d'extraire notre langue de cet « ambigu magma » où la plonge la prédominance du genre masculin dans la grammaire et le discours dominant. « *Le temps change toute chose, il n'y a pas de raison pour que la langue échappe à cette loi universelle* », disait Ferdinand de Saussure. Certes, mais l'histoire de la construction de l'égalité Femmes/Hommes montre aussi qu'en la matière, le temps présente des lenteurs singulières. Ce champ nécessite des actions résolument volontaristes, et c'est le sens des quelques pistes de réflexion ébauchées dans ce document. Assurément ni suffisantes, ni satisfaisantes, ni exhaustives, ni définitives. Dans un souci de pragmatisme, nous nous sommes abstenues d'innovations échevelées et de néologismes audacieux.

Néanmoins, nous tenions à signaler, dans l'espace syndical francophone, l'initiative, en 1998, de la **Fédération des Professionnelles** du Québec. S'engageant sur la voie de l'innovation langagière grâce aux tendances évolutives du français moderne, cette organisation a forgé, sur le modèle de *fidèle*, une dénomination épïcène qui évite dédoublement homophone et tiret.

Elle nous montre par là que tous les moyens sont bons pour obtenir une formulation qui s'adresse aux femmes aussi bien qu'aux hommes, tout en demeurant claire et agréable.

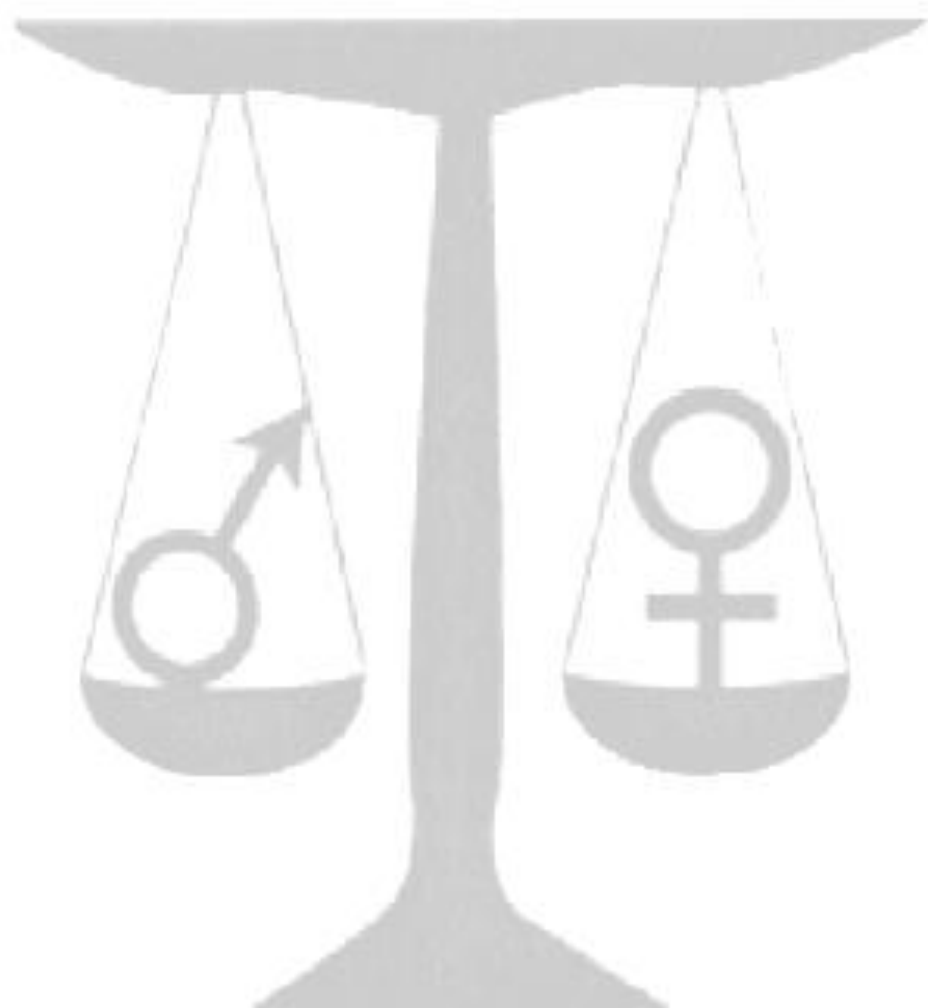


ANNEXE

Quelques termes au masculin, au féminin

MASCULIN		FEMININ
acquéreur	↔	acquéreuse
administrateur	↔	administratrice
agent	↔	agente
amateur	↔	amatrice
apparaître	↔	apparitrice
appelant	↔	appelante
assassin	↔	assassine
auditeur	↔	auditrice
auteur	↔	auteur(e) / autrice
ayant-droit	↔	ayant-droit
bâtonnier	↔	bâtonnière
chef	↔	chef(fe)
chercheur	↔	chercheuse-(Québec <i>chercheure</i>)
chauffeur	↔	chauffeur(e), chauffeuse
compositeur	↔	compositrice
confrère	↔	consoeur
débiteur	↔	débitrice
défenseur (juridique)	↔	défenderesse
défenseur	↔	défenseuse
délateur	↔	délatrice
demandeur	↔	demandeuse
demandeur	↔	demanderesse
donateur	↔	donatrice
écrivain	↔	écrivain(e)
éditeur	↔	éditrice
employeur	↔	employeuse
entraîneur	↔	entraîneuse/entraîneure
escroc	↔	escroc
exécuteur	↔	exécutrice
exploitant	↔	exploitante
facteur	↔	factrice
fournisseur	↔	fournisseuse
homme-grenouille,	↔	femme-grenouille
importateur	↔	importatrice
indicateur	↔	indicatrice
ingénieur	↔	ingénieur(e)

législateur	↔	législatrice
membre	↔	membre
négociateur	↔	négociatrice
plaignant	↔	plaignante
porte-parole	↔	porte-parole
possesseur	↔	possesseuse
précurseur	↔	précurseuse
prédécesseur	↔	prédécesseuse
principal	↔	principale
procureur	↔	procureur(e)
professeur	↔	professeur(e)
proviseur	↔	provisseuse
prud'homme	↔	prudfemme
rapporteur	↔	rapporteuse/eure
répondant	↔	répondante
requérant	↔	requérante
sans-papier	↔	sans-papier/ière
scrutateur	↔	scrutatrice
spoliateur	↔	spoliatrice
successeur	↔	successeuse
témoin	↔	témoin
tuteur	↔	tutrice
usager	↔	usagère
utilisateur	↔	utilisatrice
votant	↔	votante





BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

AUTEURS	TITRES	REFERENCES
BAUDINO Claudine	<i>Politique de la langue et différence sexuelle</i>	Paris, L'Harmattan (Logiques politiques), 2001.
BOILEAU Étienne	<i>In Le livre des métiers d'Étienne Boileau</i>	Les métiers et corporations de la ville de Paris : XIIIe siècle. Publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, Paris, Impr. nationale, 1879 : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110190t/f1.item
BOURDIEU Pierre	<i>Langage et Pouvoir symbolique</i>	Paris, Éditions du Seuil, 2001
BOURDIEU Pierre	<i>Ce que parler veut dire</i>	Paris, Fayard, 1982
DAUZAT Albert	<i>Le Guide du bon usage</i>	Paris, Delagrave, 1955
FRAISSE Geneviève	<i>Les deux gouvernements : la famille et la cité</i>	Paris, Gallimard, 2001
KLEMPERER Victor	<i>LTI, la langue du Troisième Reich Carnets d'un philologue</i>	[1947] 1996, traduit et annoté par Elisabeth Guillot Paris, Albin Michel
VIENNOT Eliane	<i>La France, les femmes et le pouvoir, T1 L'invention de la loi salique, Vème-XVIème siècles</i>	Paris, Perrin, 2006

ARTICLES, BROCHURES ET REVUES

- **Becquer Annie, Cerquiglini Bernard (Dir.), Cholewka Nicole et alii**, *Femme, j'écris ton nom ; Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades, fonctions*. Institut national de la langue française, CNRS, La documentation française, Paris, 1999.
- **Blandin Claire**, « Collectif, 7^e Rendez-vous de l'Histoire, Blois, 14-17 octobre 2004 : "Les femmes dans l'Histoire" », *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005, *Usages politiques du genre*.
- **Boutet Josiane et Maingueneau Dominique**, « Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire », *Langage & société*, Maison des sciences de l'homme, 2005/4 - n° 114, p. 15-47.
- **Callamard Agnès**, « "Droits de l'homme" ou "Droits humains" ? Le sexisme à fleur de mots » in *Le Monde Diplomatique*, Mars 1998, p.28.
- **Devance Louis**, « Le féminisme pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*. N°229, 1977. pp. 341-376.
- **Dumézil Georges et Lévi-Strauss Claude**, 2002. « *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres* » Site de l'Académie française.<http://www.academiefrancaise.fr/actualites/feminisation.asp> (Consulté le 06 avril 2010).
- **Fracchiolla Béatrice**, « *Anthropologie de la communication : la question du féminin en français* », Corela , 2008, Volume 6, numéro 2.
- **Houdebine-Gravaud Anne-Marie**, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage & société*, Editions Maison des Sciences de l'Homme, 2003/4, n° 106, p. 33-61.
- **Khznadar Edwige**, *Sexisme et grammaire scolaire*, téléchargé sur le site www.chez.com/languefrancaise (le 10 avril 2010)
- **Offen Karen**, « Le *gender* est-il une invention américaine ? », *Clio*, n°24-2006, *Variations*.
- **Rousseau Jean**, 1998. « *Madame la Ministre : La féminisation des noms en 10 questions*. » Centre international d'études pédagogiques de Sèvres. Ministère français de l'Éducation nationale. URL : <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/femi.htm> (Consulté le 24 avril 2010).

TEXTES « OFFICIELS » :

- ❖ Amnesty International : « Droits de l'homme : qu'y-a-t-il dans un mot ? »
http://www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/campagnes/femmes/droits_des_femmes/langage
- ❖ Commission générale de terminologie et de néologie, gouvernement français : *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Paris, 1998
- ❖ Fabius, Laurent 1986. *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*
- ❖ Jospin, Lionel 1998. *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*

SUISSE

- Matthey Marinette « *Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande: un état des lieux* », p63-79, Durrer Sylvie « *La presse romande est-elle sexiste? Oui!* », p.107-121, in Bulletin suisse de linguistique appliquée, automne 2000, Association suisse de linguistique appliquée, n°72
- Moreau Thérèse, « *Attention la cheffe arrive !* », in Recherches féministes, vol. 5, n° 1, 1992, p. 161-168.

Guides romands d'aide à la rédaction épïcène (vie administrative) :

- http://www.egalite.ch/uploads/pdf/langage_epicene_guide.pdf
 - <http://www.ge.ch/egalite/doc/terminologie/redaction-epicene.pdf>
- Ducret Véronique et Lamamra Nadia : *Pour intégrer le genre dans la formation professionnelle ; Guide à l'usage des formateurs et formatrices* :
- <http://www.2e-observatoire.com/downloads/livres/brochure7.pdf>

BELGIQUE

- Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre
<http://www2.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>

QUEBEC

- Desforges Louise, « Et si le premier homme était une femme... ou le discours épïcène », *Correspondance*, Volume 13, N° 4, avril 2008.
- Labrosse, Céline, *Pour une langue française non sexiste*, Les Intouchables, Montréal, 2003, 180 pages.
- Labrosse, Céline, « Le mot "professionnèle" va à contre-courant de la "grammatocratie" », in *La Presse*, Montréal, 9 janvier 1999, p.B3.
- Tremblay Michel « Être ou ne pas être la Fédération des professionnelles? » in *La Presse*, Montréal, 14 décembre 1998, p.B3.
- Vachon-L'Heureux Pierrette, « Féminisation des titres et des textes », *Correspondance*, vol.10, n° 2, nov. 2004
- Guide édité par le gouvernement de l'Ontario « À juste titre », (<http://www.ofa.gov.on.ca/fr/questions-ajustetitre.html> 1998)
- Guide de féminisation de l'UQAM : (http://www.instances.uqam.ca/guide/guide_feminisation.html)

Guides d'organisations syndicales espagnoles:

- CCOO, Andalucía, *Guía de Lenguaje no Sexista para una negociación colectiva no discriminatoria*, CCOO - Andalucía, 2008.
- CCOO, Secretaría Confederal de la Mujer, *Guía de Buenas Prácticas para el uso de un lenguaje no sexista en la negociación colectiva ; Guía para delegados y delegadas*, Secretaría General de Políticas de Igualdad. Ministerio de Trabajos y Asuntos Sociales, 2007.
- UGT, *Guía sindical de lenguaje no sexista*, UGT, Madrid, 2008

Site Internet hispanophone :

- Red Internacional de Periodistas con Visión de Género : <http://periodistasdegenero.org>, consulté le 11 mai 2010.

Sites Internet francophones :

- Organisation Internationale de la Francophonie : <http://genre.francophonie.org>, consulté en Avril 2010.
- Site « Langue française » : <http://www.langue-fr.net>, consulté le 11 mai 2010.
- Site de la *Société Internationale pour l'Etude des Femmes de l'Ancien Régime* : <http://www.siefar.org>.
- Inalf (Institut National de la Langue Française) : <http://www.inalf.cnrs.fr/> , consulté en mai 2010
- « Fédération des Professionnelles de la CSN » : <http://www.fpcsn.gc.ca>, consulté le 8 mai 2010.
- « *Féminisation des titres et élimination du sexisme dans la langue* », EuroPROFEM - The European Men Profeminist Network <http://www.europrofem.org>, consulté le 8 mai 2010

Dictionnaires en ligne :

- « *Le dictionnaire de la langue française, définitions, citations, synonymes, usage* », d'après Emile Littré :
<http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/>, consulté le 8 mai 2010.
- Dictionnaires de l'Académie française :
<http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm>, consulté en mai 2010

